

Chapitre 1 : Ethique et déontologie

1. DÉFINITIONS

Morale: Théorie relative à la conduite humaine en tant qu'elle a le bien pour objet.

Éthique: Art de diriger la conduite humaine en tenant compte, en conscience, des valeurs en jeu.

Elle se réfère aussi au produit d'une réflexion portant sur les valeurs afin de les critiquer, de les renouveler, et ce à la mesure des changements que la vie quotidienne fait émerger. Une telle réflexion est alimentée notamment par la morale, par la philosophie, par la psychologie et par la sociologie.

Devoir: Direction précise de la conduite commandée par des valeurs données.

Déontologie: Ensemble des devoirs, des obligations et des responsabilités qui incombent à une personne lors de l'exercice de ses fonctions.

Obligation: Lien d'ordre éthique qui assujettit l'action de l'individu aux impératifs du devoir.

Responsabilité: Obligation qui consiste d'une part à rendre compte de ses actes et de ceux dont on a la charge, et d'autre part, à assumer les conséquences de ses actes.

Valeur: Ce qui est vrai, beau et bien, selon un jugement personnel plus ou moins en accord avec celui de la société dans laquelle on vit. Comme des grands principes moraux servent de repères au individus dans la conduite de leur vie.

La valeur est donc liée à nos aspirations individuelles ou collectives; elle constitue une préférence et une référence pour la conduite qui inspire nos gestes et nos décisions.

Les valeurs humaines : le respect, l'acceptation, l'appréciation, l'accueil, l'ouverture, l'entraide, la réciprocité, la solidarité, l'écoute, l'empathie, la fraternité, l'affection et l'amour, patience, le courage, la sagesse, l'honnêteté.

2. Distinction entre éthique et déontologie

Les règles déontologiques s'appliquent de manière identique à tous les membres du groupe, dans toutes les situations de la pratique.*Une autorité est chargée de les faire respecter et d'imposer des sanctions en cas de dérogation.

Il n'est pas nécessaire, pour se conformer à la déontologie, de réfléchir aux valeurs qui la sous-tendent ni même de partager ces valeurs. L'éthique, au contraire, invite le professionnel à réfléchir sur les valeurs qui motivent son action et à choisir, sur cette base, la conduite la plus appropriée.

3. Ethique et déontologie dans le monde du travail

L'université est une institution éminemment sociale. De ce fait, elle est fondamentalement engagée dans le devenir du projet que se donne la société. La mission générale de l'Université qui porte sur le développement et la promotion sociale tire son fondement même de cette réalité.

Les membres de l'Université sont donc appelés à assumer leur part de responsabilités dans le devenir du projet de société, ils font en sorte que leurs activités d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité s'exercent dans une telle perspective.

En regard de ce qui précède, l'Université doit donc promouvoir les principales valeurs qui sont à la base de toute société humaine, soit: l'éducation, la culture, le pluralisme, le multiculturalisme, le travail, le développement technologique, la vie et la santé, le bien-être, l'environnement, la solidarité.

3.1 Les valeurs sociales

3.1.1 L'éducation

Éduquer c'est, d'une manière générale, former et développer l'être humain et, d'une manière particulière, former et développer l'esprit humain.

3.1.2 La culture

La formation et le développement de l'être humain ne sont assurés pleinement que dans la mesure où les connaissances acquises permettront de développer la culture, c'est-à-dire le sens critique, le goût et le jugement dans divers domaines, notamment dans les domaines de la philosophie, de la littérature, des arts et des sciences.

3.1.3 Le pluralisme

Les êtres humains sont à la fois multiples et individuels dans leurs croyances, leurs opinions, leurs tendances et dans leurs mentalités. Il s'agit là d'une richesse qui fait partie du patrimoine mondial.

3.1.4 Le multiculturalisme

L'Université s'ouvre aux autres cultures en regard de la profondeur, de la transcendance et des valeurs de ces autres cultures. Elle s'efforce d'inculquer le respect des différences et elle adapte en conséquence ses méthodes pédagogiques.

Dans leur variété féconde, leur diversité et l'influence réciproque qu'elles exercent les unes sur les autres, toutes les cultures font partie du patrimoine de l'humanité⁶.

3.1.5 Le travail

Le travail, qu'il soit rémunéré ou bénévole, a une valeur sociale indéniable. En regard de sa mission de développement de la personne humaine, l'Université fait en sorte que le travail soit valorisant et valorisé.

3.1.6 Le développement technologique

La réalisation de travaux de recherche liés au développement technologique est favorisée en regard des retombées sociales.

3.1.7 La vie et la santé

Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres respectent leurs obligations envers la vie et la santé.

3.1.8 L'environnement

L'environnement fait partie du patrimoine humain et les humains en sont les fiduciaires et les gardiens. L'humanité ne peut se désintéresser du milieu écologique où elle vit.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres prennent des mesures pour ne pas altérer ces conditions d'une manière telle qu'elles aient une influence négative sur la qualité, voire sur l'existence, de la vie et de la nature.

En regard de la conformité, les membres s'assurent que leurs activités sont conformes aux lois, règlements, politiques et procédures d'ordre environnemental.

3.1.9 La solidarité

La solidarité s'exprime par une vive conscience d'une communauté d'intérêts qui entraîne l'obligation morale de servir les membres de la société et, le cas échéant, de porter assistance à ces membres.

3.2 Les valeurs communautaires

La communauté universitaire, en tant qu'organisme communautaire, l'Université doit donc promouvoir les principales valeurs qui sont à la base de toute communauté, soit: la loyauté, la solidarité, l'engagement, l'entraide, l'interdisciplinarité, la collaboration.

3.2.1 La loyauté

Les membres font preuve de loyauté, c'est-à-dire ils sont entièrement fidèles à leurs engagements envers la communauté universitaire. La loyauté entraîne la défense des intérêts de l'Université.

3.2.2 La solidarité

La solidarité s'exprime par une vive conscience d'une communauté d'intérêts qui entraîne l'obligation morale d'assister les membres de la communauté universitaire. Œuvrant dans une institution d'intérêt public, l'on se doit de faire preuve de solidarité.

3.2.3 Le dialogue

Appelés à exercer quotidiennement leur esprit de solidarité communautaire, les membres dialoguent autant lorsqu'ils sont placés dans un contexte de positions controversées ou opposées aux leurs que lorsque vient le moment de dénoncer des attitudes ou des comportements nuisibles au bien individuel ou communautaire. Dans ce contexte, la souplesse autant que la rigueur et la fermeté sont mises à contribution.

3.2.4 L'engagement

L'engagement est une attitude d'une personne qui, prenant conscience de son appartenance à la communauté, renonce à une position de simple spectateur et devient acteur, partenaire pour l'avenir même de la communauté.

3.2.5 L'entraide

L'entraide consiste à accorder son aide à l'un ou l'autre des membres de la communauté aux fins d'une meilleure atteinte des objectifs communautaires.

3.2.6 L'interdisciplinarité

La communauté universitaire regroupe des spécialistes de diverses disciplines et l'interdisciplinarité s'avère de plus en plus un moyen incontournable au développement et à la transmission des connaissances. Dès lors, dans l'exercice de leurs fonctions les membres tirent profit de ce fait.

3.2.7 La collaboration

L'exercice de la vie communautaire favorise la collaboration ou le travail en commun.

L'entraide et l'interdisciplinarité n'en seront que mieux servies.